

Compte-rendu du Conseil Municipal du 31/03/2026

Présents : CHAUVIN Eric, DEPLACE Christophe, DESMAISON Jean-Luc, GARCIN Nicolas, KREMER Laurence, MARTIN Geneviève, MICHAUD Luc, MILLET Damien, PERRIN Sophie, ROUSSY Véronique, VALLET Patricia.

Secrétaire de séance : KREMER Laurence.

11 présents, 11 votants

M. le Maire, Nicolas Garcin, ouvre la séance à 20 h.

Préambule

M. le Maire distribue une copie du PV du Conseil Municipal du 20/03/2026 qui ne suscite qu'une question concernant la prochaine réunion programmée le 7 mai. Celle-ci sera probablement repoussée.

Le PV est approuvé à l'unanimité des 11 votants, ce qui en autorise la diffusion.

1 - Délégations consenties au Maire et aux Adjointes

Afin, comme il est d'usage, de faciliter la gestion au quotidien de l'administration de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des 11 votants, de donner à M. le Maire délégation pour engager les démarches nécessaires, délivrer les paiements et signer les documents s'y rapportant.

En cas d'absence de M. le Maire, ce sont ses adjointes qui prendront le relais :

- le 1^{er} adjoint Eric Chauvin pour Bâtiment et Voirie, Forêt, Communication
- le 2^{ème} adjoint Geneviève Martin pour Urbanisme, Gestion du personnel, Formalités civiles
- le 3^{ème} adjoint Damien Millet pour Finances, Police locale, Cimetière.

2 - Indemnités de fonction des adjointes

Les indemnités restent les mêmes que celles du mandat précédent : 9,9 % du plafond pour chacun des trois adjointes. Il faut donc noter une enveloppe plus conséquente puisque le Conseil passe de deux à trois adjointes.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition.

3 - Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux - Nomination aux commissions communales

Par décision du Conseil Municipal, à l'unanimité des 11 votants (sauf SIDEC), les structures extérieures (hors ComCom) pour lesquelles la commune doit être représentée, ainsi que les commissions communales, ont maintenant pour délégués :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	
SICTOM (ordures ménagères)	Jean-Luc DESMAISON	Christophe DEPLACE	(unanimité)
SIE HAUTE SEILLE (eau potable)	Luc MICHAUD Christophe DEPLACE		(unanimité)
SIA Val Serin (assainissement)	Nicolas GARCIN Damien MILLET	Sophie PERRIN Jean-Luc DESMAISON	(unanimité)
SIVOS (à vocation scolaire)	Nicolas GARCIN Patricia VALLET Laurence KREMER	Véronique ROUSSY	(unanimité)
SIE L'HEUTE LA ROCHE (eau potable Rosnay)	Luc MICHAUD	Damien MILLET	(unanimité)
CUISINE CENTRALE	Véronique ROUSSY	Geneviève MARTIN	(unanimité)
SIDEC (syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de communication)	Sophie PERRIN NB : M. le Maire ne participe pas au vote SIDEC	Eric CHAUVIN	(10 pour)

Les commissions municipales évoluent et se structurent différemment de celles établies lors de la mandature précédente. Elles passent de sept commissions à huit avec l'ajout de la commission Finances.

Le Maire en est automatiquement président et propose des réunions de travail sur les sujets liés aux commissions. Il souhaite avoir au minimum deux autres personnes avec lui pour réfléchir aux sujets.

BATIMENTS - URBANISME	Christophe DEPLACE, Eric CHAUVIN
TRAVAUX – VOIRIE – ELAGAGE – CHEMINS RURAUX	Jean-Luc DESMAISON, Sophie PERRIN, Eric CHAUVIN
ESPACES PUBLICS – ESPACES VERTS – FLEURISSEMENT – DECORATIONS – AIRE DE JEUX	Véronique ROUSSY, Sophie PERRIN, Jean-Luc DESMAISON
FORET – ENVIRONNEMENT	Eric CHAUVIN, Luc MICHAUD, Sophie PERRIN, Véronique ROUSSY
ESPACES RURAUX, VITICOLES et AGRICOLES	Eric CHAUVIN, Geneviève MARTIN, Damien MILLET
VIE LOCALE – COMMUNICATION et DEVELOPPEMENT – CULTURE et JEUNESSE	Véronique ROUSSY, Jean-Luc DESMAISON, Sophie PERRIN, Christophe DEPLACE
ACTION SOCIALE	Patricia VALLET, Laurence KREMER
FINANCES	Damien MILLET, Luc MICHAUD, Geneviève MARTIN

4 - Désignation d'un référent déontologue

M. le Maire propose la candidature de Mme Damienne BONNAMY comme référente déontologue des élus de la commune et fixe le montant de sa rémunération à 80 euros par dossier traité.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

5 - Arrêté du Maire relatif à la désignation du correspondant Défense

Geneviève MARTIN est désignée correspondante défense à l'unanimité des 11 votants.

6 - Arrêté du Maire relatif à la désignation du correspondant Incendie et Secours

Responsable de la sécurité, M. le Maire sera l'interlocuteur pour les relations avec le SDIS et le Département pour tous les édifices recevant du public.

7 - Désignation d'un délégué Ambroisie

M. Jean LAPALU sera contacté. C'est déjà lui qui était délégué Ambroisie lors de la mandature précédente. Son rôle est de faire remonter aux structures compétentes (CCBHS et Fredon) la présence de cette plante invasive et dangereuse pour la santé humaine sur le territoire communal.

8 - Questions diverses

Délégué communal à l'EPAGE : l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Seille et affluents gère l'entretien de cette rivière sur plus de 2000 km. C'est Damien MILLET qui sera l'interlocuteur communal.

Communication électronique : dans un souci d'uniformisation, de clarification, et de possibilité de transmission des adresse mails pour contacter la commune mandature après mandature, M. le Maire propose de profiter à plein des conditions tarifaires du contrat de la box internet communale. Lequel permet de bénéficier gratuitement d'un Nom De Domaine, de créer des adresses mails qui y sont liées, et permet aussi l'hébergement d'un site.

Depuis 2014 la commune est propriétaire du NDD "lavigny.fr" qui va maintenant être incorporé au contrat box actuel. Le temps d'effectuer les manipulations nécessaires, pourront ainsi être créées des adresses telles que : maire@lavigny.fr, adjoint@lavigny.fr, commune@lavigny.fr, etc...

Le site de diffusion des informations pratiques de vie locale "lavigny-info.fr" sera lui aussi prochainement hébergé sur l'offre de l'opérateur et deviendra "lavigny.fr". Tous ces changements feront bien sûr l'objet d'une information aux habitants, ainsi qu'à toutes les structures en relation avec la commune.

Ressources humaines : le contrat d'employé communal de Quentin Répécaud arrive à échéance le 23 mai 2026. Celui-ci ne semble pas vouloir poursuivre. La question se pose en termes de besoins mais aussi de moyens. Dans un premier temps, il sera peut-être judicieux de sous-traiter les diverses tâches de la mission pour se laisser le temps de la réflexion.

Ressources humaines : une offre d'emploi relative à deux heures par semaine de ménage des locaux de la mairie sera publiée. Laure Barbaud, domiciliée au village, s'est déjà portée candidate.

Budget : objet, entre autres, de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le budget prévisionnel 2026 laisse augurer d'une marge d'intervention d'environ 15.000 €. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir d'ici le 23 avril prochain à son éventuelle utilisation, réserve en cas d'incident imprévu, lancement de projets, et lesquels...

Projet : proposition d'aménagement du carrefour du cimetière, en bas de la rue des Lauzes pour forcer le ralentissement des véhicules entrant ou sortant du village.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra donc le jeudi 23 avril à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé et sans questions diverses, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 05.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 01/04/2026

Le Maire, Nicolas GARCIN.

